

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02240

Numéro SIREN : 814 228 714

Nom ou dénomination : "SAPRIC " Société d'Assistance pour la Promotion et la Réalisation Industrielle et Commerciale

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 7716



Désignation de l'entreprise : SAS SAPRIC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 39 Chemin de Terron 06200 NICE Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 81422871400014 Néant  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 174	668	
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	55 527	22 919	32 608
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 315		2 315	
TOTAL (II)		BJ	BK	59 016	23 424	35 592
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU	692 246		692 246
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
Cléances	Cléances	BX	BY	2 667 124	221 858	2 445 266
Autres créances (3)	BZ	CA	94 293		94 293	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	834 956		834 956
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	14 775		14 775
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 303 394	221 858	4 081 536
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	4 362 410	245 282	4 117 128
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Handwritten signature or initials.

2

**BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise		SAS SAPRIC		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....100 000..... )			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )			DG	632 104	
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	792 743	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	1 534 846
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	51 300	
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	51 300
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	249	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )			DV	316 505	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 039 491	
	Dettes fiscales et sociales			DY	174 736	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	2 530 982	
<b>TOTAL (V)</b>				ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	4 117 128	
KENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 530 982	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

*Certific conforme à l'original*

*[Signature]*

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS SAPRIC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4 117 127,72 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 792 742,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| - Matériel informatique | 3 à 5 ans  |
| - Matériel de transport | 5 à 10 ans |
| - Mobilier              | 5 à 10 ans |

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**SAS SAPRIC**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

*COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021*

## **STOCKS**

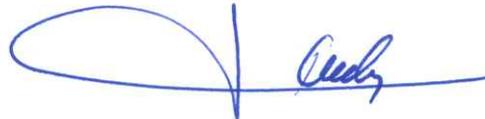
Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*Certifié conforme à l'original*



**« SAPRIC »**  
**SOCIETE D'ASSISTANCE POUR LA PROMOTION ET LA**  
**REALISATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

**S.A.S. au capital de 100.000 Euros**

**Siège Social : 39 Chemin de Terron**  
**06200 NICE**

**814 228 714 RCS NICE**

---

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**Exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**

**1. Proposition d'affectation soumise à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2024**

M. le président présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se solde par un bénéfice net comptable de 792.743 Euros constituant des sommes distribuables, que le Président de la société a proposé d'affecter de la façon suivante :

- aux associés à titre de dividendes : 525.000 Euros soit 525 Euros par action
- et le solde soit la somme de 267.743 Euros au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31.12.2020 : 150.000 Euros soit 150 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2021 : 320.000 Euros soit 320 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2022 : 260.000 Euros soit 260 Euros par action.

(Eligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts)

**2. Résolution votée par l'assemblée générale du 3 juin 2024**

**TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soit la somme de 792.743 Euros constituant des sommes distribuables, de la façon suivante :

- aux associés à titre de dividendes : 525.000 Euros soit 525 Euros par action
- et le solde soit la somme de 267.743 Euros au compte « Autres réserves ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31.12.2020 : 150.000 Euros soit 150 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2021 : 320.000 Euros soit 320 Euros par action
- Exercice clos le 31.12.2022 : 260.000 Euros soit 260 Euros par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

  
*Reçu et conforme à l'original.*